

NORME
INTERNATIONALE

ISO
5006-3

Première édition
1993-06-15

**Engins de terrassement — Visibilité du
conducteur —**

Partie 3:

Critères
(standards.iteh.ai)

Earth-moving machinery — Operator's field of view —

Part 3: Criteria
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5deb05a-1024-4d23-a101-ca519e18ebfd/iso-5006-3-1993>



Numéro de référence
ISO 5006-3:1993(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 5006-3 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 127, *Engins de terrassement*, sous-comité SC 2, *Impératifs de sécurité et facteurs humains*.

L'ISO 5006 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Engins de terrassement — Visibilité du conducteur*.

- *Partie 1: Méthode d'essai*
- *Partie 2: Méthode d'évaluation*
- *Partie 3: Critères*

© ISO 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Introduction

La présente partie de l'ISO 5006 prescrit des critères de visibilité acceptables pour engins de terrassement. Lorsque la visibilité offerte par l'engin ne satisfait pas aux critères, des conditions d'exploitation spécifiques s'imposent, sinon il convient d'utiliser des dispositifs de vision indirecte.

L'existence reconnue de différences entre les engins et leurs utilisations respectives fait que, pour le mesurage normalisé, différentes catégories de visibilité sont valables. Pour les zones de visibilité, on distingue le côté gauche et le côté droit du champ de visibilité et du champ observé parce qu'il a été constaté que pour des engins spécifiques, il existe des différences de visibilité qui résultent des compromis globaux inhérents à la conception des engins.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 5006-3:1993](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5deb05a-1024-4d23-a101-ca519e18ebfd/iso-5006-3-1993)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5deb05a-1024-4d23-a101-ca519e18ebfd/iso-5006-3-1993>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 5006-3:1993

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5deb05a-1024-4d23-a101-ca519e18ebfd/iso-5006-3-1993>

Engins de terrassement — Visibilité du conducteur —

Partie 3: Critères

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 5006 prescrit des critères de visibilité acceptables depuis les engins de terrassement. Elle est applicable aux engins de terrassement possédant un poste spécifique pour l'opérateur.

ISO 5006-1:1991, *Engins de terrassement — Visibilité du conducteur — Partie 1: Méthode d'essai.*

ISO 5006-2:1993, *Engins de terrassement — Visibilité du conducteur — Partie 2: Méthode d'évaluation.*

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 5006. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO 5006 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

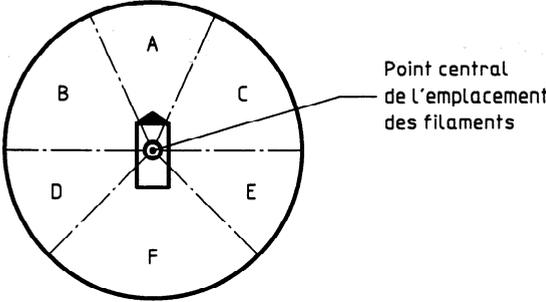
3 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 5006, les définitions 3.2 à 3.7 de l'ISO 5006-1:1991 s'appliquent.

4 Critères

Les critères de visibilité acceptables sont donnés dans le tableau 1. La méthode d'essai et la méthode d'évaluation des catégories sont prescrites, respectivement, dans l'ISO 5006-1 et dans l'ISO 5006-2.

Tableau 1 — Critères de visibilité acceptables

Type d'engin ²⁾	Catégorie de visibilité ¹⁾					
	A	B	C	D	E	F
						
Tombereau articulé	I	II	III	II	II	3)
Tombereau à châssis rigide						
5 t < m ≤ 80 t	I	II	III	3)	3)	3)
m > 80 t	I	II	3)	3)	3)	3)
Pelle sur roues						
m ≤ 24 t	I	II	III	II	3)	3)
m > 24 t	I	II	3)	II	3)	3)
Pelle sur chenilles						
m ≤ 24 t	I	II	III	II	3)	3)
m > 24 t	II	II	3)	II	3)	3)
Chargeuse sur roues						
m ≤ 24 t	I	II	II	II	II	II
m > 24 t	III	II	II	III	III	III
Chargeuse avec direction par dérapage						
m ≤ 24 t	I	II	II	III	III	3)
Chargeuse-pelleteuse	II	II	II	II	II	III
Chargeuse à chenilles						
m ≤ 24 t	I	II	II	II	II	I
Rouleaux et compacteurs						
m ≤ 24 t	I	II	II	II	II	II
m > 24 t	III	II	II	III	III	III
Buteur						
m ≤ 24 t	II	II	II	II	II	I
m > 24 t	III	II	II	II	II	I
Décapeuse automotrice	II	II	III	II	3)	3)
Niveleuse	II	II	II	II	II	II

1) Voir ISO 5006-2:1993, article 4.

2) m est la masse de l'engin sans la charge utile.

3) Les masquages peuvent être plus importants que ceux définis pour la catégorie III.

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 5006-3:1993

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5deb05a-1024-4d23-a101-ca519e18ebfd/iso-5006-3-1993>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 5006-3:1993

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5deb05a-1024-4d23-a101-ca519e18ebfd/iso-5006-3-1993>

CDU [621.878/.789]-051-787.1

Descripteurs: matériel de terrassement, opérateur (personnel), visibilité, spécification, conditions requises pour exploitation.

Prix basé sur 2 pages
